

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 97-214 DU 2 MAI 1997

Chargeant Monsieur Moïse MENSAH  
Ministre des Finances de l'intérim  
de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI  
Premier Ministre, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et des Relations avec  
les Institutions et Porte-Parole du Gouvernement  
pour compter du 04 mai 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la proclamation le 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de  
l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;  
VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

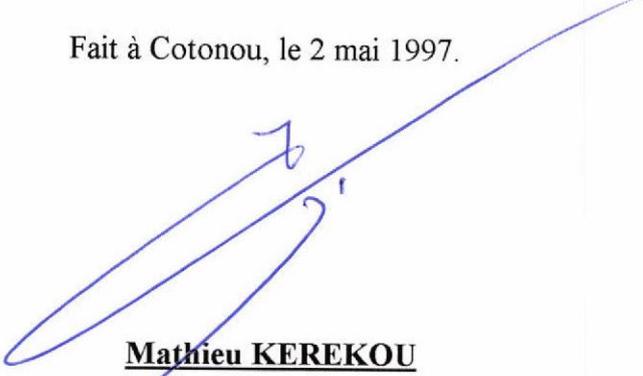
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**. Pour compter du 04 mai 1997, Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des Finances, est chargé de l'intérim du Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions et Porte-Parole du Gouvernement pendant l'absence de Monsieur Adrien HOUNGBEDJI.

**Article 2.** Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 mai 1997.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - PM 4 - MPREPE 4 - SGG 4  
AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.-